

INFORMATIONS PATIENT

L'INFIRMIÈRE EN PRATIQUE AVANCÉE (IPA)



L'INFIRMIÈRE EN PRATIQUE AVANCÉE, NOUVEL ACTEUR DE VOTRE PRISE EN CHARGE, DISPOSE D'EXPERTISES ET DE COMPÉTENCES ÉLARGIES POUR RÉALISER VOTRE SUIVI, EN COLLABORATION AVEC VOTRE MÉDECIN RÉFÉRENT. ELLE A SUIVI UNE FORMATION UNIVERSITAIRE DE DEUX ANS.



COMMENT PEUT-ELLE VOUS ACCOMPAGNER?

- En évaluant la stabilité de votre maladie par une surveillance clinique ;
- En vous prescrivant des médicaments, des dispositifs médicaux et des examens complémentaires;
- En menant des actions de prévention et/ou de dépistage ;
- En menant des actions d'orientation vers d'autres professionnels de santé.



POUR QUELS PATIENTS?

Au CHU de Rennes, vous pourrez être amené(e) à rencontrer une IPA si vous êtes suivi(e) dans l'un de ces domaines :

- Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polypathologies courantes en soins primaires;
- Oncologie et hémato-oncologie ;
- Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale ;
- Psychiatrie et santé mentale ;
- Urgences.

